Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Canalisation d'eau commune

Par agnesvdm

Bonjour.
J'ai acheté il y a plus de 15 ans un appartement dont le vendeur était également propriétaire d'un studio voisin. Je n'ai découvert que récemment que lorsque la locataire du studio voisin coupait l'eau, cela coupait l'eau également chez moi et que nous avions donc une canalisation commune en dépit de deux arrivées d'eau et un compteur d'eau distinct.
Le plombier est venu et, dans la mesure où la colonne d'eau se trouve dans le studio, ne recommande qu'une solution alternative, celui de raccorder l'arrivée d'eau dans ma cuisine à la salle de bain à l'autre bout de l'appartement, ce qui signiferait d'installer des tuyaux sous mon parquet, soit courant le long des murs de l'appartement (les travaux venant d'être effectués..).

J'ai deux questions:

1/ Le propriétaire du studio voisin a-t-il le droit de supprimer l'arrivée d'eau allant dans ma cuisine, me privant ainsi d'eau? Cette canalisation, enfouie dans le sol,existant depuis la construction de l'immeuble, ne revêt-elle pas le caractère de servitude par destination de père de famille ?

2/ Desservant deux lots distincts dès le règlement de copropriété, cette canalisation qui dessert deux appartements peut-elle être considérée comme partie commune?

3/ accessoirement, ma cuisine étant plus proche du studio que de ma salle de bain, puis-je raccorder une nouvelle canalisation d'eau avec son accord depuis la colonne d'eau se trouvant dans le studio?

merci beaucoup pour vos indications.